

Porter la parole des parents

Les 8 et 9 octobre se dérouleront les élections des représentants des parents d'élèves. Porte-parole de leurs pairs au sein des instances de concertation de l'institution scolaire, ils sont le trait d'union entre les familles, l'équipe pédagogique et l'administration. Un rôle-clé indispensable.

Aujourd'hui plus que jamais le rôle de représentants de parents revêt une importance essentielle. Ainsi, depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire qui a considérablement impacté la scolarité des élèves, nombre d'entre eux ont été d'une aide précieuse pour maintenir le lien entre l'école et les autres parents, pour les informer, les accompagner, etc.

« Grâce à des contacts très fréquents avec la directrice de l'école, nous avons pu informer les parents de l'évolution de la situation, rapporte ainsi Anne Gerset, vice-présidente d'une APE Peep dans les Hauts-de-Seine. Nous leur avons également soumis un questionnaire sur la continuité pédagogique et l'accès au numérique

afin que chaque enseignant puisse se faire une idée. De nombreux parents ont apprécié cette implication. »

Informer et représenter

Ce rôle de relais, de courroie de transmission, les représentants de parents l'exercent également dans les instances de concertation qui réunissent les membres de la communauté éducative : le conseil d'école en primaire et le conseil d'administration dans le secondaire.

En outre, dans les collèges et lycées, ils sont également présents lors des conseils de classe. Là, ils peuvent faire remonter des remarques ou des interrogations des autres parents qu'ils auront préalablement



SE FORMER À REPRÉSENTER LES AUTRES PARENTS

Bien connaître les rouages de l'institution scolaire est un atout précieux pour défendre les intérêts des élèves et des parents d'élèves. Grâce à son espace formation, la PEEP propose aux représentants de parents d'élèves – et à ceux qui veulent le devenir ! – tous les outils pour exercer avec la plus grande efficacité les missions qui leur sont dévolues.

questionnés, faire part de leurs préoccupations sur les absences de professeurs, s'exprimer sur les questions d'orientation des élèves, etc. A ce temps de représentation succèdera celui de la communication des informations aux autres parents.

Elections prochaines

Dans quelques jours, les 8 et 9 octobre, les parents d'élèves seront donc invités à élire leurs nouveaux représentants... ou à présenter eux-mêmes leur candidature, tous les parents sont électeurs et éligibles ! Retrouvez **ICI** toutes les informations sur ces élections scolaires, avec notamment un mode d'emploi du vote par correspondance.

Des représentants aussi pour les élèves

Depuis plusieurs années déjà, la parole des élèves est de plus en plus prise en compte par l'institution scolaire – ou au moins écoutée... Preuve la mise en place – récente – des éco-délégués ou encore la création successive des conseils de vie lycéenne, puis collégienne. Au sein de ces instances, présidées par le chef d'établissement, les élèves élus par leurs pairs y expriment leurs préoccupations et leurs attentes concernant divers sujets tels le règlement intérieur, la restauration, les activités périscolaires, etc.

Dans le secondaire, la représentation des élèves s'exerce également au sein des conseils de classe. Dans cette instance de concertation, les deux élèves élus par leurs camarades de classe sont leurs porte-parole auprès des professeurs et de la direction de l'établissement scolaire. Là, ils apportent des informations et des éclairages sur la classe en général, voire sur les cas d'élèves en particulier quand cela est nécessaire ; et en tiennent informés les autres élèves de la classe